

À partir de cette équation, comme le démontre le tableau 1 de l'annexe, nous obtenons les mêmes résultats que Francois et Hall (1998).

Pour démontrer la conformité avec le modèle des tarifs COMPAS, nous introduisons des tarifs dans notre modèle. Si nous fixons le tarif du pays 2 au taux de $t\%$, le prix des importations provenant du pays 2 dans le marché intérieur peut être écrit comme suit :

$$P_2^{S\#} = (1+t)P_2$$

Francois et Hall (1998) incluent deux pays dans leur modèle de tarifs; en conséquence, nous écrivons l'équation comme suit. La conformité des résultats avec le modèle COMPAS est démontrée au tableau 2 de l'annexe.

$$\begin{pmatrix} \ln\left(\frac{P_1^*}{P_1}\right) \\ \ln\left(\frac{P_2^*}{P_2}\right) \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} -1 & \frac{\eta_{12}}{\varepsilon_{S1} - \eta_{11}} \\ \frac{\eta_{21}}{\varepsilon_{S2} - \eta_{22}} & -1 \end{pmatrix}^{-1} \begin{pmatrix} 0 \\ \frac{-\varepsilon_{S2}}{\varepsilon_{S2} - \eta_{22}} \ln\left(\frac{P_2^{S\#}}{P_2}\right) \end{pmatrix}$$

Validation du modèle : comparaison avec les résultats du modèle COMPAS élaboré pour l'arbitrage relatif à l'amendement Byrd

Le 11 novembre 2004, sept pays (Canada, Japon, UE, Mexique, Brésil, Inde et Corée – les « demandeurs »)⁵ ont demandé l'autorisation à l'OMC de suspendre les concessions à l'égard des États-Unis pour leur omission de se conformer à la recommandation de l'OMC les invitant à retirer le Continued Dumping and Subsidy Offset Act (CDSOA). Au cours de l'arbitrage, les États-Unis ont fourni une analyse décrivant les effets commerciaux des paiements au titre de la CDSOA dans divers secteurs de biens (OMC, 2004:28).

⁵ Le Chili s'est joint au groupe le 7 décembre 2004.